

NOTE D'INFORMATION
TARIFS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2018
Année scolaire 2018/2019

Restauration scolaire

- De fixer le prix du repas **aux parents domiciliés au Pertre ou à Saint Cyr le Gravelais à 3.53 €.**
- De facturer le repas à prix coûtant soit 4,49 € à toutes personnes non domiciliées sur ces deux communes.
- De fixer le prix d'une prestation de garderie sans repas à 1,11 €.
- De fixer le prix du repas sans allergène à 12,27 €.

Garderie scolaire

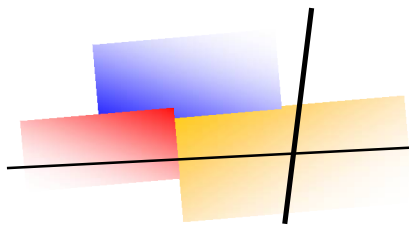
Dépôt entre 7h30 et 8h29	1.95 €
Dépôt entre 8h30 et 8h50	1.35 €
Retrait avant 17h30	1.85 € avec goûter
Retrait après 17h30	2.40 € avec goûter
Si retrait après 18h30	5.15 € supplémentaire

Centre de loisirs (ALSH)

	Quotient - 999	Quotient + 1000
Journée	10,00 €	12,00 €
1/2 journée	7,00 €	9,00 €
Nuitée	12,00 €	12,00 €
Repas	3,53 €	3,53 €
Journée sortie	17,00 €	19,00 €
Garderie dépôt entre 7h30-8h29	2,00 €	2,00 €
Garderie dépôt entre 8h30-9h00	1,50 €	1,50 €
Garderie retrait entre 17h-17h59	1,50 €	1,50 €
Garderie retrait entre 18h-18h30	2,00 €	2,00 €
Garderie retrait après 18h30	5,00 €	5,00 €

- ➔ Réduction de 1 € à partir du 2^{ème} enfant sur **les tarifs tributaires du quotient familial**
- ➔ Majoration de 10€/jour et /enfant pour les familles hors communes non conventionnées uniquement sur le tarif Journée.

Fait à Le Pertre, le 06/07/2018
Joseph Maréchal
Président du SIVOM



NOTE D'INFORMATION
TARIFS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2018
Année scolaire 2018/2019

Restauration scolaire

- De fixer le prix du repas **aux parents domiciliés au Pertre ou à Saint Cyr le Gravelais à 3.53 €.**
- De facturer le repas à prix coûtant soit 4,49 € à toutes personnes non domiciliées sur ces deux communes.
- De fixer le prix d'une prestation de garderie sans repas à 1,11 €.
- De fixer le prix du repas sans allergène à 12,27 €.

Garderie scolaire

Dépôt entre 7h30 et 8h29	1.95 €
Dépôt entre 8h30 et 8h50	1.35 €
Retrait avant 17h30	1.85 € avec goûter
Retrait après 17h30	2.40 € avec goûter
Si retrait après 18h30	5.15 € supplémentaire

Centre de loisirs (ALSH)

	Quotient - 999	Quotient + 1000
Journée	10,00 €	12,00 €
1/2 journée	7,00 €	9,00 €
Nuitée	12,00 €	12,00 €
Repas	3,53 €	3,53 €
Journée sortie	17,00 €	19,00 €
Garderie dépôt entre 7h30-8h29	2,00 €	2,00 €
Garderie dépôt entre 8h30-9h00	1,50 €	1,50 €
Garderie retrait entre 17h-17h59	1,50 €	1,50 €
Garderie retrait entre 18h-18h30	2,00 €	2,00 €
Garderie retrait après 18h30	5,00 €	5,00 €

- ➔ Réduction de 1 € à partir du 2^{ème} enfant sur **les tarifs tributaires du quotient familial**
- ➔ Majoration de 10€/jour et /enfant pour les familles hors communes non conventionnées uniquement sur le tarif Journée.

Fait à Le Pertre, le 06/07/2018
Joseph Maréchal
Président du SIVOM